

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 JUIN 2024

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2024, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 juin 2024 totalise 60 313 644 TND.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 21% de l'actif net au 30 juin 2024, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 29 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Bilan
Arrêté au 30 juin 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
ACTIF				
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	38 561 576	44 794 264	49 057 770
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	3 346 174	2 544 770	3 222 224
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	35 215 402	42 249 494	45 835 546
AC1-C AUTRES VALEURS				
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	21 798 819	18 986 018	15 369 523
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	9 137 306	6 025 302	4 076 111
AC2-B DISPONIBILITES	b	12 661 513	12 960 716	11 293 412
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	33 202	6 466	130
TOTAL ACTIFS		60 393 596	63 786 748	64 427 423
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.4	25 497	38 137	26 997
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	54 455	65 457	75 139
TOTAL PASSIF		79 952	103 594	102 136
ACTIF NET		60 313 644	63 683 154	64 325 286
CP1- CAPITAL	3.6	58 897 547	62 391 584	61 671 476
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	1 416 097	1 291 569	2 653 810
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		496	57	56
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		1 415 601	1 291 513	2 653 754
ACTIF NET		60 313 644	63 683 154	64 325 286
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 393 596	63 786 748	64 427 423

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/04/2024 30/06/2024	01/01/2024 30/06/2024	01/04/2023 30/06/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2023 31/12/2023
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	652 655	1 257 636	694 315	1 293 240	2 632 786
a- Dividendes		85 127	85 127	73 403	73 403	73 403
b- Revenus es obligations et valeurs assimilés		567 529	1 172 509	620 912	1 219 837	2 559 384
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	296 182	609 695	193 180	335 709	789 426
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		948 837	1 867 331	887 495	1 628 949	3 422 212
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	144 896	300 167	147 115	289 469	592 816
Revenus net des placements		803 942	1 567 163	740 379	1 339 480	2 829 396
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	26 797	54 988	25 702	56 836	105 748
Résultat d'exploitation		777 145	1 512 176	714 677	1 282 643	2 723 648
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation		-124 206	-96 575	34 195	8 869	-69 893
Sommes distribuables de la période		652 939	1 415 601	748 872	1 291 513	2 653 754
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		124 206	96 575	-34 195	-8 869	69 893
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-43 052	12 236	-28 829	18 974	124 860
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		178 569	353 754	147 874	297 259	583 222
Frais de négociation de titres		-2 306	-2 306	-499	-810	-810
Résultat net de la période		910 357	1 875 860	833 223	1 598 066	3 430 920

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 30/06/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/04/2024 30/06/2024	01/01/2024 30/06/2024	01/04/2023 30/06/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2023 31/12/2023
AN1 – VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXP.	910 357	1 875 860	833 223	1 598 066	3 430 920
a-Résultat d'exploitation	777 145	1 512 176	714 677	1 282 643	2 723 648
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-43 052	12 236	-28 829	18 974	124 860
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	178 569	353 754	147 874	297 259	583 222
d- Frais de négociation de titres	-2 306	-2 306	-499	-810	-810
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-2 725 202	-2 725 202	-2 265 148	-2 265 148	-2 265 148
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-9 402 169	-3 162 300	4 252 957	5 938 030	4 747 309
a- Souscriptions	16 752 852	32 121 042	22 921 193	42 001 928	74 179 666
Capital	16 956 412	31 413 238	22 995 766	41 150 640	72 176 708
Régularisation des sommes non distribuables	27 303	259 193	22 947	219 878	369 365
Régularisation des sommes distribuables	- 230 863	448 612	-97 520	631 410	1 633 594
b- Rachats	-26 155 021	-35 283 342	-18 668 235	-36 063 898	-69 432 357
Capital	-26 035 019	-34 523 997	-18 949 041	-35 439 266	-67 558 225
Régularisation des sommes non distribuables	- 42 625	-286 046	-23 894	-234 895	-403 448
Régularisation des sommes distribuables	- 77 377	-473 299	304 701	-389 737	-1 470 684
Variation de l'Actif Net	-11 217 015	-4 011 643	2 821 033	5 270 948	5 913 081
AN 4- ACTIF NET					
a-En début de période	71 530 659	64 325 286	60 862 121	58 412 205	58 412 205
b-En fin de période	60 313 644	60 313 644	63 683 154	63 683 154	64 325 286
AN 5 – NOMBRES D' ACTIONS					
a-En début de période	626 704	571 583	543 985	528 432	528 432
b-En fin de période	542 851	542 851	581 794	581 794	571 583
Valeur Liquidative	111,105	111,105	109,460	109,460	112,539
AN 6 - Taux de rendement annualisé	5,67%	5,73%	5,11%	5,05%	5,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2024

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 Juin 2024 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2024	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	519 145	0,86%
TN0004200937	GO SICAV	3 000	362 861	429 981	0,71%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	313 257	0,52%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	1 856	196 377	197 727	0,33%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	312 687	0,52%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETTT	12 300	1 286 937	1 311 168	2,17%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	250	253 674	262 209	0,43%
Total titres OPCVM			3 226 005	3 346 174	5,55%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2024	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11000	220 000	221 380	0,37%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	132 500	139 581	0,23%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	200 000	201 258	0,33%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	598 050	633 390	1,05%
TN0003400678	AMEN BANK SUB C 2020-3	40 000	3 200 000	3 292 300	5,46%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	640 000	645 168	1,07%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	988 000	1 011 405	1,68%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	90 000	94 036	0,16%
TN0004700712	ATL SUB 2017	20 000	400 000	417 889	0,69%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 000 000	1 058 310	1,75%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	1 152 800	1 186 666	1,97%
TN0001900836	BH 2009	40 000	304 000	314 812	0,52%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 050 920	1,74%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	66 200	67 813	0,11%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	10 000	1 000 000	1 011 541	1,68%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	243 750	248 391	0,41%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 500 000	1 567 131	2,60%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	800 000	811 991	1,35%
Total			13 535 300	13 973 982	23,17%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2024	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000580	BTA 6,3%Octobre 2026	4 000	3 970 278	4 113 322	6,82%
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 371 613	15 551 292	25,78%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 062 091	1,76%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	514 713	0,85%
Total			20 841 890	21 241 418	35,21%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 90j (1)	AMEN BANK	9,46%	04/07/2024	3 999 994	4 091 440	6,78%
Prise en pension livrée 91j (2)	BNA BANK	9,51%	26/07/2024	2 999 322	3 051 616	5,06%
Total				6 999 316	7 143 056	11,84%

(1) Pension Livrée AMEN BANK 9,46% au 04/07/2024 pour 90 jours

(2) Pension Livrée BNA BANK 9,51% au 26/07/2024 pour 91 jours

Certificat de dépôts	Code ISIN	Emetteur	Taux	Echéance	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2024	% de l'actif Net
Certificat de dépôts 90j	TN67ZLKPPEL91	BTE	9,46%	15/07/2024	1 963 034	1 994 250	3,31%
Total					1 963 034	1 994 250	3,31%

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 30/06/2024 à 12 661 513 DT, soit 21% de l'actif net, et représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.3-AC3 – CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2024, à 33 202 DT et représentant la retenue à la source sur achat d'obligations.

3.4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	30-juin-24	30-juin-23	31-déc-23
Rémunération à payer au gestionnaire	19 570	32 257	15 097
Rémunération à payer au dépositaire	5 928	5 881	11 900
Total	25 497	38 137	26 997

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	30-juin-24	30-juin-23	31-déc-23
Honoraires du commissaire aux comptes	19 202	28 574	34 174
Créditeurs divers (1)	23 372	21 905	21 348
Jeton de présence	6 491	8 890	13 125
Redevances CMF	4 433	5 295	5 613
Frais de publication	957	793	879
Total	54 455	65 457	75 139

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	30-juin-24	30-juin-23	31-déc-23
Retenues à la source	4 898	5 151	5 058
TCL	898	985	1 020
Autres créditeurs	17 576	15 769	15 270
Total	23 372	21 905	21 348

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le deuxième trimestre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2024

Montant	67 858 264
Nombre des actions	626 704
Nombre de porteurs des actions	255

Souscriptions réalisées

Montant	16 956 412
Nombre de titres émis	156 615
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	-26 035 019
Nombre de titres rachetés	240 468
Nombre d'actionnaires sortants	14

Autres effets s/capital

Régularisation des sommes non distribuables	-15 322
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	178 569
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-43 052
Frais de négociation de titres	-2 306

Capital au 30/06/2024

Montant	58 897 547
Nombre de titres	542 851
Nombre d'actionnaires	242

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 juin 2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 512 176
Régularisation du résultat distribuable de la période	-96 575
Sommes Distribuables de l'exercice en cours	1 415 601
Résultat distribuable des exercices antérieurs	536
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	-40
SOMMES DISTRIBUABLES	1 416 097

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	01/04/2024 30/06/2024	01/01/2024 30/06/2024	01/04/2023 30/06/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2023 31/12/2023
Revenus des titres OPCVM	85 127	85 127	73 403	73 403	73 403
Revenus des bons de trésor assimilables	219 510	486 740	340 032	684 547	1 369 530
Revenus des obligations	348 018	685 769	280 880	535 290	1 189 854
Total	652 655	1 257 636	694 315	1 293 240	2 632 786

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

LIBELLE	01/04/2024 30/06/2024	01/01/2024 30/06/2024	01/04/2023 30/06/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2023 31/12/2023
Intérêts des comptes de dépôt	93 008	194 157	105 891	206 817	367 546
Intérêts sur placements Monétaire	203 174	415 538	87 289	128 892	421 880
Total	296 182	609 695	193 180	335 709	789 426

3.10- CH1- Charges de gestion des placements

LIBELLE	01/04/2024 30/06/2024	01/01/2024 30/06/2024	01/04/2023 30/06/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2023 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	141 937	294 240	144 158	283 588	580 916
Rémunération du dépositaire	2 959	5 928	2 956	5 881	11 900
Total	144 896	300 167	147 114	289 469	592 816

3.11- CH2- Autres charges

Libellé	01/04/2024 30/06/2024	01/01/2024 30/06/2024	01/04/2023 30/06/2023	01/01/2023 30/06/2023	01/01/2023 31/12/2023
Commissaire aux comptes	4 550	9 050	3 280	12 280	17 880
Redevance du CMF	15 902	32 966	16 151	31 773	65 085
Publicité et Publication	339	678	339	674	1 360
Jetons de présence	3 263	6 491	3 402	7 015	11 250
TCL	2 730	5 376	2 514	4 667	9 722
Contribution sociale de solidarité	-	400	-	400	400
Autres	13	27	15	28	51
Total	26 797	54 988	25 702	56 836	105 748

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par actions	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Revenus des placements	3,440	2,800	5,987
Charge de gestion des placements	- 0,553	- 0,498	1,037
Revenu net des placements	2,887	2,302	4,950
Autres charges d'exploitation	-0,101	-0,098	-0,185
Résultat d'exploitation	2,786	2,205	4,765
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,178	0,015	-0,122
Sommes distribuables de la période	2,608	2,220	4,643
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,178	-0,015	0,122
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,023	0,033	0,218
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,652	0,511	1,020
Frais de négociation des titres	-0,004	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,670	0,542	1,237
Résultat net de la période	3,456	2,747	6,002

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,498%	0,447%	0,913%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,091%	0,088%	0,163%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	2,507%	1,979%	4,190%
Actif net moyen	60 313 644	64 811 144	64 961 925

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.